



Organisation de l'année et bulletins en classe de SECONDE

publié le 08/10/2018

Descriptif :

Le Proviseur aux Parents et responsables des élèves de secondes générales et technologiques

Madame, Monsieur,

Depuis l'an dernier, nous avons décidé de mettre en place de nouvelles modalités de fonctionnement en seconde générale et technologique.

Le découpage de l'année a été redéfini. Le premier « trimestre » prendra fin le 19 octobre et les conseils auront lieu dès le retour des vacances d'automne. Ce bulletin ne comportera pas de notes, ni de moyennes.

Les notes portées depuis le début de l'année sont maintenues et compteront pour le deuxième trimestre.

Le deuxième trimestre prendra fin en janvier et les conseils auront lieu fin janvier début février. Les bulletins comporteront alors les moyennes (avec les notes depuis le début de l'année) le conseil se prononcera sur les intentions d'orientation.

Le dernier trimestre se terminera en juin selon le calendrier habituel.

Le temps entre ces deux trimestres étant assez long, un conseil de professeurs se réunira en mars afin de prodiguer informations et conseils aux élèves et parents.

Enfin, à chaque trimestre, les élèves seront invités à s'auto évaluer en rédigeant une appréciation qui pourra être portée au bulletin. Ils seront aidés en cela par les enseignants.

L'objectif est de permettre une meilleure adaptation au lycée en laissant aux élèves le temps d'en prendre la mesure et en limitant la pression liée aux résultats ; une meilleure implication des élèves dans leur formation ; un travail plus long et plus réfléchi sur leur projet.

Nous pensons ainsi améliorer la prise en charge de tous les élèves afin que leur année de seconde leur soit pleinement profitable.

Les professeurs principaux et moi-même nous tenons à votre disposition.

Gérard GRETHER



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.